



REUNION ANNONCE UN PLACEMENT PRIVÉ PAR PRISE FERME DE 10 MILLIONS \$

NE PAS DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS, NI SUR AUCUN FIL DE PRESSE AMÉRICAIN

Longueuil (Québec), le 28 janvier 2022. Reunion Gold Corporation (TSX-V : RGD) (la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu une entente avec Paradigm Capital inc. et Dundee Goodman Merchant Partners au nom d'un consortium de preneurs fermes (collectivement, les « preneurs fermes ») concernant un placement privé par prise ferme d'actions ordinaires (le « placement ») visant 57 145 000 actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») au prix de 0,175 \$ l'action ordinaire pour un produit brut de 10 millions \$.

La Société a en outre attribué aux preneurs fermes l'option d'acquérir ce nombre d'actions ordinaires supplémentaires au prix d'émission pour un produit brut supplémentaire de jusqu'à 1,5 million \$, pouvant être exercée jusqu'à 48 heures avant la clôture du placement.

Le produit net du placement servira principalement à accélérer les activités d'exploration, y compris les travaux de forage et de tranchées au projet Oko Ouest, et à des fins générales.

La clôture du placement est prévue le 24 février ou aux alentours, et le placement est assujéti à certaines conditions, dont, sans toutefois s'y limiter, l'obtention des toutes les approbations réglementaires et administratives, dont l'approbation de la Bourse de croissance TSX. Tous les titres émis dans le cadre du placement seront assujéttis à une période de détention obligatoire de quatre mois et un jour.

Dundee Goodman Merchant Partners (« DGMP ») est une entité affiliée de Dundee Corporation. Dundee Corporation est un apparenté de la Société puisqu'elle détient plus de 10 % des actions ordinaires en circulation de la Société. Par conséquent, la participation de DGMP au placement constitue une opération entre apparentés en vertu du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « Règlement 61-101 »). La Société a l'intention de se prévaloir des dispenses de l'exigence d'évaluation et de l'exigence d'approbation par les porteurs minoritaires énoncées aux paragraphes 5.5 (a) et 5.7 (1) (a) du *Règlement 61-101* concernant la juste valeur marchande ne dépassant pas 25 % de la capitalisation boursière. L'information requise par le *Règlement 61-101* sera fournie dans une déclaration de changement important qui sera déposée par la Société en lien avec le placement.

Les valeurs mobilières n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu du U.S. Securities Act of 1933 et ses modifications ou de lois étatiques sur les valeurs mobilières et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'inscription ou d'une dispense d'application des exigences d'inscription fédérales et étatiques américaines. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat aux États-Unis, et il n'y aura pas de vente de ces valeurs mobilières dans tout territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Au sujet de Reunion Gold

Reunion Gold Corporation est une société d'exploration aurifère de premier plan dans le bouclier guyanais, en Amérique du Sud, détenant un portefeuille de projets au Guyana, au Suriname et en Guyane française. La Société a l'option d'acquérir une participation exclusive dans le projet Oko Ouest au Guyana. Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole « RGD ». Plus d'information sur la Société est disponible sur le site de SEDAR (www.sedar.com) et sur le site web de la société (www.reuniongold.com). La Société a présentement 743,4 millions d'actions ordinaires émises et en circulation.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des « énoncés prospectifs » qui peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant la conclusion du placement et l'utilisation du produit du placement. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les opinions et estimations de la direction en date de ces énoncés et reposent sur diverses hypothèses. La Société n'assume aucune obligation de publier des mises à jour des énoncés prospectifs ou de les réviser de quelque autre manière, et les actionnaires ne doivent pas se fier indûment à de tels énoncés.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

REUNION GOLD CORPORATION

Carlos H. Bertoni, chef de la direction intérimaire ou

Doug Flegg, conseiller, expansion des affaires

Téléphone : +1 450 677 2585

Courriel : info@reuniongold.com